

S O M M A I R E

---

---

DIRECTION .....	page	1
DELEGUES DU PERSONNEL .....	page	3
COMMUNICATIONS SYNDICALES .....	page	11
VIE DU PERSONNEL .....	page	14
EN PASSANT .....	page	18
DE NOUS A VOUS .....	page	22

**direction**

Le mois dernier je vous ai surtout parlé des activités de la Société et de son équilibre financier, donc de questions d'argent.

Mon propos aujourd'hui sera plus humain. Il y a un mot dont on parle depuis longtemps dans les entreprises et auquel chacun donne un sens correspondant plus particulièrement à ses aspirations et à sa philosophie, je vise le mot " participation ". Je n'ai pas l'intention de vous exposer ici tout ce que recouvre ce concept dont les aspects sont nombreux, mais je voudrais insister sur l'un d'entre eux qui revêt de mon point de vue une grande importance, et tout particulièrement dans les Sociétés d'Ingénierie comme la nôtre : la participation au capital humain de la Société.

J'entends par là le fait que notre patrimoine comprend bien sûr des espèces sonnantes et trébuchantes, mais aussi et surtout la masse de valeurs que représente le personnel de la Société avec son savoir et ses capacités d'apprendre, avec ses qualités et ses faiblesses, avec la force que constitue l'habitude de travailler ensemble. Je considère que chacun doit détenir une part du capital humain, c'est-à-dire que nous devons faire en sorte que chacun se sente faire partie de notre corps, se sente concerné par la vie de la Société avec ses succès et ses avatars, se sente motivé. C'est là à mon sens le seul moyen pour que chacun trouve quelque agrément au travail qui lui est confié, et ce n'est pas là un mince objectif à atteindre puisque nous consacrons au travail près du tiers de notre temps.

Que faisons-nous au B.C.E.O.M. pour faire vivre autant qu'il se peut cet aspect de la participation ? Les experts en la matière vous diront que tout repose sur la " communication " et je voudrais vous rappeler ce que nous faisons à cet égard.

La communication c'est d'abord de l'échange d'informations. Je crois qu'il y a peu de Sociétés dans lesquelles autant d'informations circulent qu'au B.C.E.O.M., au moins dans le sens dit descendant : de l'information papier, de l'information verbale, de l'information réunion, tout cela constitue une énergie importante dont on ne peut pas contester la quantité. Un effort est probablement encore à développer pour la discipliner, pour mieux la sélectionner et l'orienter vers son destinataire ; par contre, dans l'autre sens, je crois qu'il y a encore à faire et que si le système d'écoute de la Direction Générale est peut-être au point, je suis obligé de constater qu'un nombre encore limité de messages y parviennent.

La communication c'est aussi du contact. Là aussi je crois que nous en avons beaucoup à travers nos nombreuses réunions : celles que j'organise, celles que je provoque, celles qui sont de tradition. Il y a aussi les entretiens de notation dans lesquels chacun trouve à s'exprimer, il y a des déjeuners en commun, la cantine et son prolongement du Boulevard de Vaugirard, etc... J'ai pensé que ce n'était pas encore suffisant puisque j'ai décidé d'organiser, à une période d'environ 6 mois, des petits séminaires de contact hors de notre maison, où les uns et les autres pourront discuter d'un sujet préparé à l'avance bien sûr, mais aussi et surtout échanger leurs pensées, leurs craintes, leurs satisfactions et leurs critiques de façon aussi informelle que possible.

..//..

Enfin la communication c'est aussi de l'accueil, particulièrement pour les nouveaux arrivés dans la maison, et j'ai reconnu qu'il y avait à faire dans ce domaine puisque vous savez que commence à fonctionner un système d'accueil périodique par petits groupes.

Parmi les problèmes de communication que nous rencontrons il en est un qui existe de tout temps et qui retient spécialement l'attention au niveau d'extension où nous sommes, je veux parler des relations entre le Siège et l'Outre-Mer. Il ne se pose pas qu'au B.C.E.O.M. loin de là. Beaucoup d'entre nous ont ressenti dans d'autres milieux des incompréhensions dues à l'éloignement; d'une façon générale il s'établit entre les personnes résidant à l'étranger et celles de la métropole des discordances dans la hiérarchie des valeurs et des pôles d'intérêt qui entraînent des jugements réciproques dénués de compréhension mutuelle, allant jusqu'à des interruptions de relation entre amis ou même entre des membres d'une famille. Il en est de même au B.C.E.O.M. sur le plan du travail. Au siège on juge un peu facilement sans tenir compte du contexte dans lequel travaille notre personnel à l'extérieur; hors de France on trouve le siège replié sur lui-même, préoccupé de problèmes mineurs et cela parce qu'on n'a pas une vue d'ensemble sur la Société et sur son environnement. Les explications que l'on peut donner en cas par cas ne sont pas inutiles, mais elles convainquent mal. Je n'apporte évidemment pas aujourd'hui une solution à ce problème et je pense que nous pourrions utilement en parler un jour, par exemple au cours d'un de ces séminaires que je viens de citer. Ne nous apercevrons-nous pas alors que les uns et les autres ont raison et chacun doit faire une partie du chemin à la rencontre de l'autre dans le sens d'une mutuelle compréhension ?

Ces propos peuvent ouvrir la porte à de multiples discussions, et on ne s'en est pas privé ni dans d'autres sphères, ni même ici. Je suis prêt à la discussion, la prochaine Conférence de concertation et la Conférence des Chefs de Délégation de fin d'année vont en être l'occasion, mais vous savez aussi que je suis loin d'être opposé à l'approche directe.

L.ODIER

14 Juin 1973.

**délégués du personnel**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION  
DE FORMATION DU 21 MAI 1973

---

PARTICIPANTS :

Représentants de la Direction :

- Monsieur OBLIN
- Madame RENDU
- Madame DUFOUR

Délégués Syndicaux :

- Madame DOISELET
- Monsieur ROURE
- Mademoiselle GACHARD
- Monsieur TOUATI

Délégués du Personnel :

- Monsieur MASSEZ
- Madame BONVIN

Représentant du Comité d'Entreprise :

- Monsieur RODRIGUEZ

Conseiller Technique :

- Monsieur PETIT
- 

Monsieur OBLIN rappelle qu'au cours de la réunion du 12 octobre 1972, Monsieur ODIER a présenté un projet de budget de formation concrétisé ensuite par une note du 30 novembre 1972. Il précise que la présente réunion a pour but de faire le point de ce qui a été fait jusqu'à ce jour en matière de formation dans le cadre de ce budget.

Monsieur OBLIN donne connaissance à la Commission d'un tableau annexé au présent procès-verbal qui donne le chiffre actuel des dépenses engagées.

Madame RENDU informe les participants de l'envoi d'un questionnaire aux agents ayant bénéficié de formation afin d'évaluer l'intérêt de la formation dispensée.

### 1/ Effectif concerné par la formation

Mademoiselle GACHARD fait remarquer que 83 cadres et 25 employés ont bénéficié de formation et demande si cette proportion correspond aux effectifs.

Madame RENDU répond qu'il n'y a pas de concordance arithmétique entre les deux catégories de personnel mais elle signale que toutes les demandes présentées par les employés ont été acceptées sauf une qui a été retardée de quelques mois mais va obtenir satisfaction.

### 2/ Action de perfectionnement du personnel de secrétariat (opération 4 008)

Madame RENDU propose de faire un transfert de budget en faveur de l'opération 4 008 (dont le crédit est épuisé) pour le cas où de nouvelles demandes seraient présentées à Melle GACHARD en 1973.

Mademoiselle GACHARD expose que la formation des secrétaires a demandé un gros effort mais que plusieurs personnes ont pu mettre leur connaissance en pratique. De toute façon l'expérimentation immédiate de toutes les connaissances est une question importante et Melle GACHARD aimerait qu'une note soit faite à ce sujet aux Chefs de Division.

Madame RENDU ayant demandé s'il est envisageable d'organiser un enseignement interne, Melle GACHARD répond que c'est impossible en raison du nombre insuffisant de demandes.

### 3/ Emploi des dessinateurs

Madame RENDU pense qu'il faut faire un effort pour la formation complémentaire des dessinateurs afin d'assurer le mieux possible le plein emploi et la sécurité de l'emploi pour cette catégorie d'agents.

Madame DOISELET et Monsieur RODRIGUEZ demandent si le BCEOM envisage un plan de reconversion pour les dessinateurs.

Monsieur OBLIN expose que Monsieur LAPORTE a été chargé d'une action de coordination de l'emploi des dessinateurs par les divisions, la solution actuelle résidant dans une plus grande polyvalence des dessinateurs.

Monsieur TOUATI retient que l'objectif est de contrôler les demandes afin d'assurer le plein emploi des dessinateurs et d'éviter le plus possible le recours aux intérimaires.

Monsieur TOUATI signale également le cas du chef d'opération qui sous traite le travail sans qu'on le sache. Quelle priorité peut-on envisager pour les agents du BCEOM ?

Monsieur OBLIN pense que la tendance des ingénieurs au BCEOM serait plutôt de ne pas faire suffisamment appel à la sous traitance parce qu'il est beaucoup plus agréable de travailler avec les gens de la maison. Il faut surtout augmenter le nombre de domaines dans lesquels un dessinateur peut être rapidement opérationnel.

Madame DOISELET propose de réunir les dessinateurs pour discuter de cette question.

Monsieur RODRIGUEZ demande si une formation des dessinateurs pourrait être faite au sein de l'entreprise par des gens compétents.

Monsieur OBLIN n'exclut nullement cette forme de formation sur le tas.

Mademoiselle GACHARD demande qu'on accélère l'examen de cette question car c'est un des problèmes les plus cruciaux.

#### 4/ Questions diverses

a) Monsieur TOUATI demande que soit diffusés d'une façon ou d'une autre les résultats de la formation des gens au sein du BCEOM.

b) Madame DOISELET signale que l'année dernière il avait été prévu que M. CHALOT ferait des cours de perfectionnement comptable pour une dizaine de personnes qui l'avaient demandé et qui n'ont pas suivi les séminaires de gestion et d'informatique. Il s'agissait de cours de comptabilité appliqués au BCEOM. Mais en pratique, ces cours n'ont pas pu encore avoir lieu.

Monsieur OBLIN va en parler à Monsieur CHALOT.

c) Madame DOISELET pense qu'il serait souhaitable qu'une documentation préalable soit établie avant l'assistance à un cours.

#### 5/ Fixation de la prochaine réunion de la Commission de Formation

Monsieur OBLIN propose de prévoir une réunion de la Commission de Formation à la rentrée des vacances pour préparer le programme 1974.

Mademoiselle GACHARD et Madame DOISELET demandent si toutefois une réunion pourrait être prévue avant la rentrée pour étudier le problème des dessinateurs, réunion à laquelle assisterait Monsieur LAPORTE.

Monsieur OBLIN pense qu'il faut en effet traiter à part le problème des dessinateurs. Il propose donc deux réunions, l'une portant sur le programme général de formation et l'autre spécialement orientée sur la question des dessinateurs. Au cours de ces réunions, M. OBLIN souhaiterait que soit dressée l'esquisse qualitative de ce qui sera fait en 1974. Ensuite M. OBLIN traduira ces projets en termes de budget en fonction des disponibilités financières, puis vers la fin de l'année présentera le projet du budget préparé.

Monsieur OBLIN demande en conclusion que chacun multiplie les contacts et les réflexions pour déterminer ce qu'il paraît important de prévoir en 1974.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
DU 7 JUIN 1973

Etaient présents :

Mme RENDU		Chef du Personnel
M. MASSEZ	}	Syndicat ODERTES-CGC
M. HORNAC		
Mme RIAND		
M. FOLTZ		Syndicat CFDT
Mme DOISELET	}	Syndicat CGT
Mme BONVIN		
Mme JOLLIN		
M. GAZEL-ANTHOINE		Comité d'Entente

QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT CGT

1°/ - Changement d'horaires : "Comme suite à nos nombreuses demandes, les délégués CGT estiment qu'il serait souhaitable qu'une solution intervienne pour la rentrée. Nous proposons la journée continue soit 8 h 30 - 16 h 30, soit 9 h - 17 h. Nous pensons qu'une consultation du personnel devrait être faite, ainsi qu'un essai, tout au moins pour le personnel "employés".

Mme RENDU répond que le problème n'a pas évolué pour l'instant : la Tour n'est pas encore en service et M. Odier n'a pas réexaminé les possibilités offertes par le système de l'horaire variable. Mme Rendu continue à se documenter à ce sujet. Elle a par ailleurs reçu une convocation de la Préfecture qui veut coordonner les actions des entreprises pour améliorer la circulation dans le quartier Montparnasse. Elle rendra compte aux délégués des informations qu'elle pourra recueillir.

Par ailleurs elle est personnellement favorable à une consultation du personnel à ce sujet mais pense qu'il faut préparer avec grand soin le questionnaire éventuel pour qu'il n'y ait ni malentendu ni déception si des décisions interviennent.

Le Syndicat CFDT pense qu'il faut savoir si la Direction est prête à accepter l'horaire mobile avant de questionner le personnel.

Mme RENDU cite à ce propos le cas de la SCET qui vient de mettre en oeuvre un système partiel d'horaire variable et qu'elle est allée consulter : en fait le système n'est appliqué qu'à une minorité du personnel : 3 services administratifs représentant 25 personnes sur 250. L'horaire habituel est de 8 h 45 - 18 h 30 avec 1 heure pour déjeuner.

Les agents auxquels s'applique l'horaire mobile doivent travailler le même nombre d'heures mais peuvent varier leurs heures d'arrivée entre 8 h et 9 h 30 et de départ entre 17 h et 19 h. Le débit ou le crédit d'heures ne peut pas être supérieur à 2 heures par semaine. Bien entendu des horloges pointeuses ont été installées dans les services concernés.

Le Syndicat CFDT insiste pour qu'une décision soit prise avant la fin de l'année.

Le Syndicat ODERTES-CGC pense que si on tentait une expérience on pourrait choisir une division administrative et une division technique.

Le Syndicat CFDT pense qu'il faut raisonner plutôt par catégories de personnel.

Le Syndicat CGT préférerait la journée continue, quitte à ne pas rejeter la possibilité ultérieure d'horaires mobiles.

Le Syndicat CFDT pense que la journée continue n'intéresse pas les gens qui ont envie de se détendre après le déjeuner.

2°/ - Salaires : "Il nous a été signalé que des personnes du BCEOM avaient encore moins de 1 000 F de salaire brut par mois. Nous vous demandons de revoir ces salaires, 1 000 F par mois pour vivre actuellement, même pour des moins de 20 ans, semblent trop peu. D'autre part, lors de la réunion des délégués du personnel du 6 avril 1973, nous avons demandé que l'échelle mobile des salaires soit instituée au BCEOM. Ceci a été refusé. Nous vous soumettons une nouvelle proposition qui serait d'effectuer deux augmentations de salaire par an (basée sur l'augmentation du coût de la vie) en juillet et en décembre pour permettre au personnel le maintien du pouvoir d'achat. La promotion serait revue seulement en décembre. Nous avons également demandé la grille des salaires au BCEOM. Vous nous aviez proposé de nous donner les salaires minima pour les cadres et les employés (voir compte-rendu de cette réunion du 6 avril 1973). Or, à ce jour nous n'avons rien reçu".

Mme RENDU répond qu'il n'y a pas au BCEOM de salaire brut inférieur à 1 000 F par mois. Les salaires les plus bas sont ceux de deux agents ayant moins de 20 ans et sont respectivement de 1 128 et 1 131 F, y compris bien sûr le 13ème mois et la prime de vacances qui sont des salaires et distribués comme tels.

Le Syndicat ODERTES-CGC suggère que, s'il n'y a pas d'obstacle comptable insurmontable le 13ème mois puisse être à l'avenir payé par trimestre au lieu d'attendre la fin de l'année.

./.

Le Syndicat CGT pense que cette proposition est intéressante mais il demande néanmoins que les salaires les plus bas soient augmentés pour atteindre 1 000 F non compris le 13<sup>ème</sup> mois et la prime de vacances.

Mme RENDU dit que ce sera chose faite au 1<sup>er</sup> janvier prochain. En ce qui concerne la proposition de deux augmentations de salaires par an en juillet et en décembre, elle indique que M. Odier n'est pas hostile par principe à cette formule et va y réfléchir.

Le Syndicat CFDT pense que dans le cadre d'un accord d'entreprise on pourrait prévoir une procédure de révision de salaires basée sur l'augmentation du coût de la vie.

Mme RENDU rappelle que M. Odier tient à conserver la possibilité de ne pas augmenter du tout dans des cas exceptionnels certaines personnes. Un automatisme du style "Fonction Publique" ne lui conviendrait pas. Il reste incontestable que l'augmentation du coût de la vie, surtout en période d'inflation est un élément essentiel de la révision des salaires. A ce propos, elle distribue aux délégués du personnel la grille des salaires minima tels qu'ils résultent à l'heure actuelle de la valeur du point dans le cadre des conventions collectives "Syntec". Cette valeur du point est indexée sur le coût de la vie et modifiée dès que l'on constate une augmentation de plus de 6 % pendant une période de 6 mois des 295 articles. Mais en fait ces minima sont en général très inférieurs aux salaires pratiqués sur le marché. C'est toujours le cas en ce qui concerne le BCEOM.

Pour les salaires réels pratiqués au BCEOM, Mme RENDU ne peut donner une grille minimale par indices car dans certaines catégories, il n'y a que des agents ayant de l'ancienneté et les comparaisons seraient donc faussées. Elle donne par contre en séance aux délégués plusieurs exemples de salaires réels qui font apparaître la distorsion très nette avec les salaires minima garantis par la Convention Collective.

3°/ - Classification : "Une personne du pool travaillant depuis un certain temps sur machine IBM à bandes magnétiques n'a pas eu les 10 points supplémentaires pour utilisation de matériel spécial. Elle demande également que ses points d'anglais soient augmentés".

Mme RENDU répond qu'il s'agit d'une erreur : cette personne bénéficie effectivement de 10 points supplémentaires pour utilisation d'une machine IBM. Mme RENDU est d'accord pour réexaminer par contre le nombre des points pour frappe en anglais qui lui ont été attribués.

4°/ - Chauffage : "Il est actuellement très éprouvant de travailler du côté square où lorsque le personnel arrive le matin la température est de 15 à 17 degrés et n'atteint pas plus de 20 degrés dans la journée. Serait-il possible de chauffer seulement un côté ?".

Mme RENDU posera immédiatement la question à M. Charollois en lui demandant de faire le nécessaire si c'est possible.

5°/ - Fête des anciens : Il nous a été demandé s'il serait possible de fêter les 20 ans et plus de 20 ans de maison au même titre que les 10 ans.

Mme RENDU en a parlé à M. Odier qui répond favorablement à cette question. C'est à la prochaine fête de fin d'année du Comité d'Entreprise que les membres du personnel ayant 20 ans et plus de société seront fêtés probablement dans les mêmes conditions que les agents ayant atteint 10 ans.

Le Syndicat CGT pose une autre question "Serait-il possible de louer pendant les mois d'été l'appartement de la Grande-Motte au personnel".

Mme RENDU répond négativement car il a été décidé d'amortir pendant l'été les frais occasionnés par les logements en les louant à des prix élevés.

#### QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT CGC-ODERTES

1°/ - "Révision des forfaits journaliers, à la fois dans leur montant et dans le choix (forfait ou sur pièces justificatives) au retour de mission".

Mme RENDU a obtenu l'accord de M. Odier sur le principe d'encourager l'option B "forfait" en révisant en légère hausse la plupart des forfaits actuels mais la décision n'a pas encore été prise.

2°/ - "Peut-on revoir les taux d'expatriation en vue de leur harmonisation" ?

Le Syndicat CFDT signale certaines distorsions : la Mauritanie par exemple est un pays cher et on devrait y appliquer le coefficient maximum de 70 %. Les conditions évoluent très vite dans certains pays et il faudrait revoir les taux d'indemnité de dépaysement tous les deux ans.

3°/ - a) Aménagement horaire : "quelle est la réponse de la Direction Générale à la dernière proposition des délégués du personnel ?

b) Horaire à la carte : cette formule est maintenant appliquée dans de nombreuses sociétés à leur plus grande satisfaction (Extraits de presse à l'appui)."

Il a déjà été répondu à ces questions.

4°/ - Où en est l'étude de la retraite progressive personnalisée ?

Mme RENDU répond qu'il faut reporter après les vacances l'examen de ce problème sur lequel elle a seulement pour l'instant réuni de la documentation.

Le Syndicat CFDT souhaiterait qu'on réserve au cours des réunions de délégués une heure pour y travailler.

5°/ - Le Syndicat ODERTES-CGC pense être l'interprète de tous les syndicats pour demander l'intervention de la Direction Générale auprès de Syntec pour que reprennent les négociations paritaires de l'emploi qui sont actuellement bloquées par suite d'une position intransigeante de la délégation patronale à la Commission de l'Emploi. Un projet intersyndicat avait été remis pour étude à la Commission ainsi qu'une contreproposition patronale et des solutions transactionnelles devaient être examinées mais un durcissement s'est produit et les discussions ont été rompues.

Mme RENDU demande ce que proposaient les syndicats.

Le Syndicat ODERTES-CGC répond qu'il y a ce soir même des délégations qui demanderont à être reçues par Syntec dans le but de reprendre le dialogue et c'est pourquoi il aimerait que le Directeur Général appuie en ce sens auprès de Syntec.

Mme RENDU transmettra cette demande à M. Odier.

QUESTION POSEE PAR LE SYNDICAT CFDT

Le Syndicat CFDT souhaiterait que les crédits de congés exprimés en jours calendaires par les agents ayant séjourné outre-mer soient convertis en jours ouvrables.

Le Syndicat CFDT souhaiterait qu'on puisse disposer d'un document donnant la liste des agents ayant quitté le BCEOM soit par démission, soit par licenciement en rappelant leur qualification, ainsi que la liste des nouveaux entrés au BCEOM.

Mme RENDU en prend note et propose de donner ce renseignement deux fois par an par exemple ou bien une fois par trimestre.

QUESTION POSEE PAR LE COMITE D'ENTENTE

Le Comité d'Entente demande qu'il y ait au BCEOM un appareil de distribution de boissons fixe.

Mme RENDU est d'accord.

**communications syndicales**

SECTION SYNDICALE C.G.T. - B C E O M.

PARIS, le 8 JUIN 1973

A Propos des "SOUTIERS DU NAVIRE".....

La Section Syndicale C.G.T. - B C E O M ne peut laisser sans réponse l'article de M. ROURE, intitulé "LES SOUTIERS DU NAVIRE", car personne n'ignore que l'auteur est aussi le Délégué Syndical C.G.C. au B C E O M.

Or, notre Section Syndicale pense qu'il est de son devoir de répondre quand les travailleurs, quelle que soit leur catégorie professionnelle, et le Syndicalisme en général sont mis en cause par un "Syndicaliste" qui fait de l'antisyndicalisme.

Il est vrai que traduire les préoccupations et les conditions de travail d'une catégorie de Personnel relève des responsabilités d'un militant Syndical... mais pas véhiculer une argumentation anti-syndicale du genre "Ils estiment que les Syndicats ne s'occupent pas d'eux... etc" ce qui est certainement négatif. Ou bien M. ROURE en disant cela, songe à l'activité de la C.G.C. (et il est mieux placé que quiconque) et alors il faut qu'il le dise pour ne pas que les lecteurs procèdent à une assimilation hâtive ! ... ou bien il vise le Syndicalisme en général, et dans ce cas, mieux vaudrait à notre avis, qu'il abandonne toute responsabilité.

La question essentielle, est la suivante :

A QUI PROFITE CET ARTICLE ?

- Aux Agents Outre-Mer ?
- Au Personnel en général ?

Est-ce que ce sont eux qui sont responsables des conditions de travail qu'ils subissent, ou la Direction du B C E O M qui est seule responsable de la situation du Personnel où qu'il se trouve ?

D'autre part, la défense des intérêts de l'ensemble du Personnel, ne se pose pas en terme d'opposition "OUTRE-MER", "SIEGE" et entre les catégories du Personnel, mais en terme de communauté d'intérêts entre tous les Agents, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent, pour agir dans l'unité avec leurs Organisations Syndicales.

.../...

.../...

Et à ce propos, nous considérons que toute revendication obtenue, est le résultat de la lutte Syndicale, à laquelle la C.G.T. consacre tous ses efforts, en s'attachant à rassembler la masse des salariés et en recherchant l'union de toutes les Organisations Syndicales.

Notre jeune Section Syndicale C.G.T. n'a pas, dans l'immédiat, suffisamment de contact avec les agents OUTRE-MER pour lui permettre de connaître précisément les revendications particulières les concernant. Mais qu'à cela ne tienne, la C.G.T. est toujours prête à aider les travailleurs quelle que soit leur catégorie professionnelle, et nous DEMANDONS A CES AGENTS DE PRENDRE CONTACT AVEC NOUS. Nous déplorons, une fois de plus, qu'un militant C.G.C. se fasse l'écho d'argumentation, qui venant de la Direction nous paraîtrait plus normale que d'un "Syndicaliste".

Nous tenons à dire aussi que si les Syndicats, et en particulier la C.G.T. se battent pour des réductions d'horaires, si minimes soient-elles, cela est aussi valable pour les Agents en mission. Encore faut-il qu'ils soient tenus au courant objectivement de l'action des Syndicats.

En tant que C.G.T., nous insistons auprès de ces personnes isolées dans la brousse et qui liront peut-être cette réponse, que nous sommes à leur disposition pour défendre leurs revendications.

LA SECTION SYNDICALE

C.G.T. - BCEOM.

SECTION SYNDICALE C.G.T. - B.C.E.O.M.  
=====

PARIS, le 7 Juin 1973

Lettre ouverte à Monsieur le Directeur Général du B.C.E.O.M.

Monsieur le Directeur Général,

A l'occasion de la journée nationale d'action pour la garantie de l'emploi dans les Bureaux d'Etudes, notre section Syndicale C.G.T. certaine de se faire l'écho d'un grand nombre d'agents du B.C.E.O.M., intervient auprès de vous pour protester sur la situation de l'emploi qui continue à se dégrader dans les Bureaux d'Etudes. Cette situation est peut-être moins sensible pour le moment au B.C.E.O.M., mais nous considérons que celle-ci pèse sur nos salaires qui n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie depuis Janvier 1972, puisque en général la déclaration d'impôts de l'année 1972 pour chaque agent a été inférieure à celle de 1971. Nous demandons que soit examinés :

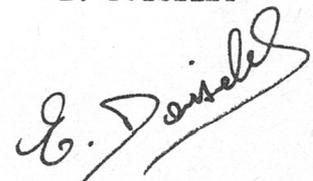
- Les conditions de travail ( notamment pour les agents en mission)
- Une formation professionnelle répondant à nos besoins.
- Les libertés syndicales ( notamment la liberté de distribuer des tracts dans l'enceinte de l'entreprise en dehors des heures de travail comme le prévoit la loi)
- L'aménagement des horaires
- La garantie du pouvoir d'achat des salaires par un système d'échelle mobile prenant en compte l'indice des prix C.G.T. ( pour le B.C.E.O.M. augmentation en Juillet et en Décembre).

Afin que l'emploi soit garanti dans les Bureaux d'Etudes, nous exigeons des Chambres Patronales Syntec et CICF que soit conclu un accord sur l'emploi à la mesure de la situation dans les Bureaux d'Etudes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

P/ La Section Syndicale C.G.T.-B.C.E.O.M.

E. DOISELET



**vie du personnel**

NA I S S A N C E

---

---

de Romain BAYLE

le 5 Mai 1973

de Deborah LEGER (fille de M. Jean-Charles LEGER)

le 11 Mai 1973

Arrivée au foyer de M. et Mme RENDU

de Alexandra, Marie-Cécile

née le 29 Mai 1971.

COURTES ET MOYENNES MISSIONS

---

<u>Départ</u>	<u>Pays</u>	<u>Etude</u>
16 Mai	MADAGASCAR et LA REUNION....	<u>M. COOLS</u> (PVN) (jusqu'au 1er juillet 1973) tarification Port de TAMATAVE.
17 Mai	SENEGAL .....	<u>M. SAMSON</u> (HAU) ( 1 mois environ) -Enquête urbanisme au Sénégal.
21 Mai	ZAIRE .....	<u>M.LOUSSOUARN</u> (HAU) ( 3 semaines) - Etude VRD BANDUNDU 3è phase.
22 Mai	SENEGAL .....	<u>M. SAADA</u> (HAU) ( 1 mois) Enquête urbanisme au Sénégal
22 Mai	GRECE et IRAN ...	<u>M. de ANDOLENKO</u> (TE) ( 4 mois environ) -Plan routier en GRECE et coordination des transports en IRAN.
5 Juin	MALI .....	<u>M.GAZEL-ANTHOINE</u> ( 1 mois) - Contrôle travaux Mali

DEPARTS EN SEJOUR OUTRE-MER

---

<u>Départ</u>	<u>Pays:</u>	<u>Etude</u>
2 Mai	IRAN	<u>M. GARNIER</u> .....( 8 mois environ) -Etude entretien routier Chef de la mission
15 Mai	IRAN	<u>M. BIHET</u> .....( 7 mois) - Etude entretien routier
17 Mai	HAITI	<u>M. DROUET</u> .....( 6 mois environ) - INGEROUTE. Route Port au Prince Cap Haïtien
23 Mai	IRAN	<u>M. RINGWALD</u> .....( 8 mois environ) - Assistant au Chef de la mission d'étude de coordination des transports
27 Mai	COTE D'IVOIRE	<u>M. HENRY</u> ..( durée de l'étude) Etude entretien routier Chef de mission

**en passant**



Je cherche à louer à compter du 15 SEPTEMBRE 1973  
pour un ménage de jeunes médecins sans enfant  
UN STUDIO , meublé ou non  
situé de préférence à proximité de l' Hôpital COCHIN ( 5è, 6è, 13è, et  
14è arrondissements)  
ou près d'une gare sur la ligne de Sceaux.

S'adresser : M. LAPORTE - Bureau 425 - Tél. 444

\*  
\* \*  
\*

A LOUER MEUBLÉ

FONTENAY AUX ROSES : proximité commerce, écoles, métro, bus :

- Appartement 3 pièces, cuisine, salle-de-bains  
Balcon, téléphone, garage
  - Durée maximum 18 mois à partir du 1er juillet 1973
  - 1250 Frs. par mois.
- Téléphone : 660-18-30 ou 525.-59-08

\*  
\* \*  
\*



# BUREAUX des P.T.T.

aux heures insolites

## A PARIS

**Bureaux ouverts 24 heures sur 24 tous les jours (y compris dimanches et fêtes)**

103, rue de Grenelle - Paris 7<sup>e</sup>.

8, place de la Bourse - Paris 2<sup>e</sup>.

**Bureaux ouverts de 7 h à 23 h 30 du lundi au samedi inclus :**

15, rue d'Amsterdam - Paris 8<sup>e</sup>.

173 bis, faubourg Saint-Denis - Paris 10<sup>e</sup>.

42, boulevard de Vaugirard - Paris 15<sup>e</sup>

**Bureaux ouverts de 8 h à 23 h 30 du lundi au samedi inclus :**

71, avenue des Champs-Élysées - Paris 8<sup>e</sup>.

**Bureaux ouverts le dimanche et les jours fériés (en dehors des quatre bureaux permanents)**

40, rue Singer - Paris 16<sup>e</sup> (de 8 h à 11 h)

19, rue Duc - Paris 18<sup>e</sup> (de 8 h à 11 h)

248, rue des Pyrénées - Paris 20<sup>e</sup> (de 8 h à 11 h)

15, rue d'Amsterdam - Paris 8<sup>e</sup> (de 7 h à 23 h 30)

42, boulevard de Vaugirard - Paris 15<sup>e</sup> (de 8 h à 11 h)

71, avenue des Champs-Élysées - Paris 8<sup>e</sup> (de 10 h à 11 h)

## EN BANLIEUE

**Bureaux ouverts 24 heures sur 24 tous les jours (y compris dimanches et fêtes)**

Orly (Aérogare)

Le Bourget (Aéroport)

**Bureaux ouverts les dimanches et jours fériés (de 8 h à 12 h)**

YVELINES - Versailles - 8, avenue de Paris

ESSONNE - Corbeil - 2 bis, rue Champlouis

HAUTS de SEINE - Nanterre - 49, rue du Chemin de Fer

SEINE SAINT-DENIS - Bobigny - place Gabriel Péri

VAL DE MARNE - Créteil - 1 rue de Paris

VAL D'OISE - Pontoise - 1 rue Victor Hugo

CONGES SCOLAIRES POUR

1973 - 1974

---

---

Par arrêté en date du 18 Mai 1973 (J.O. du 30.5.73) la rentrée dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires et dans les établissements secondaires aura lieu le :

Jeudi 13 Septembre 1973 au matin.

Les congés sont fixés ainsi :

TOUSSAINT :

du mardi 30 Octobre 1973 après la classe  
au lundi 5 novembre 1973 au matin

NOEL ..... :

du vendredi 21 décembre 1973 après la classe  
au jeudi 3 Janvier 1974 au matin

Février.....: ZONE A

du samedi 2 février 1974 après la classe  
au lundi 11 février 1974 au matin

ZONE B

du samedi 9 février 1974 après la classe  
au lundi 18 février 1974 au matin

ZONE C

du samedi 16 Février 1974 après la classe  
au lundi 25 février 1974 au matin

PAQUES..... :

du vendredi 22 mars 1974 après la classe  
au jeudi 4 avril 1974 au matin

et

du vendredi 12 avril 1974 après la classe  
au mardi 16 avril 1974 au matin

GRANDES VACANCES :

du samedi 29 juin 1974 après la classe  
au lundi 16 septembre 1974 au matin

pour les élèves de tous les ordres d'enseignement.

Ajoutons que quatre demi-journées consécutives ou non pourront être accordées en supplément dans le cadre de l'année scolaire.

Enfin rappelons la composition des zones par académies :

ZONE A :

... Aix en Provence - Marseille - Amiens - Bordeaux - Caen - Clermont  
Ferrand - Lille - Lyon - Nancy - Metz - Nantes - Nice - Orléans -  
Tours - Rennes - Rouen - Toulouse.

ZONE B :

... Créteil - Paris - Versailles.

ZONE C :

... Besançon - Dijon - Grenoble - Limoges - Montpellier - Poitiers -  
Reims - Strasbourg.

SIMCA



CHRYSLER  
FRANCE

15% sur P. D. origine

21% sur Accessoires

" sur Equipements

10% sur Moteur E.R.

Vente promotionnelle

Batterie MAHIEU 95F. au lieu de 148 F.

" CHRYSLER 149 F. au lieu de 198 F.13

Amortisseur origine 39F. au lieu 58F.79

Pneumatiques - 7,50 % à -10 %

Voitures neuves - 4%

*Les cartes de réduction sont chez Madame De La Perrelle.*

CREMER FRERES S.A.

Service après-vente

15, rue Falguière - PARIS XV<sup>e</sup>

tél. 734.22.25

**de vous à nous**

Extrait d'une lettre d'un coopérant à sa famille :

OUAGADOUGOU, le 13 Mai 1973.

...  
Il y a un grand problème dans le pays en ce moment, et si je t'en parle, c'est que j'espère que tu feras de ton mieux pour nous aider à y faire face. Ce problème c'est la sécheresse.

Depuis plusieurs années (six environ) il ne pleut plus normalement en Haute-Volta, surtout dans le Nord. Je vous avais déjà raconté la famine qui sévissait en 1971 à KOMBOASSI et ailleurs. Cette année c'est encore beaucoup plus grave que les autres années. C'est une véritable catastrophe pour tous les pays situés juste au sud du Sahara, comme la MAURITANIE, le SENEGAL, le MALI, le NIGER et le TCHAD.

J'ai visité la région sinistrée en février; la situation était déjà très grave: déjà beaucoup de boeufs étaient morts de faim et de soif. Les gens quittaient leur pays en masse avec tous leurs biens pour descendre plusieurs centaines de kilomètres au sud pour trouver des pâturages et des puits. Les gens ont tellement besoin d'argent pour acheter à manger et les boeufs sont si épuisés qu'on trouve des vaches vivantes à acheter pour 800 anciens francs parfois, souvent pour 2000. En ce moment les gens (qui sont des nomades) du Nord sont en train de perdre leur seule richesse : le bétail. Et eux-mêmes commencent à mourir de faim et de soif. Sans une action rapide et énergique, ce sera une hécatombe. Chaque jour des enfants meurent de faim et même de soif dans l' OUDALAN.

Je vous propose donc, à toi, à tes amis, parents et connaissances, de faire le maximum en envoyant vos contributions, chaque mois jusqu'à septembre inclus à la mission catholique de GOROM-GOROM, capitale du pays des Peuls et des touaregs en Haute-Volta. Il vous suffit de faire un virement par compte chèque postal. Le chèque est à remplir comme suit :

Mission Catholique de GOROM-GOROM (Haute-Volta)  
C.C.P. 4851 - OUAGADOUGOU.

Exactement comme si tu faisais un virement à Papa ou à moi: la Haute-Volta est en union postale avec la France. Il ne faut pas envoyer vos chèques à la Mission, mais directement à votre centre de chèques postaux qui fera le virement.

Je ne vous propose pas de distribuer les vivres moi-même car j'ai beaucoup de travail, et surtout dans mon village (Komboassi) il se trouve par hasard que la récolte a été très bonne. Il n'a pas plu beaucoup, mais la répartition des pluies a été excellente. C'est un village exception au milieu de la foule des villages sinistrés. En revanche, j'ai parfaitement confiance dans le Père Lucien BIDAULT (un jeune curé moderne qui n'a pas l'air d'en être un) pour assurer équitablement le partage des vivres. Donc vous pouvez être sûrs de l'efficacité de votre aide.

Important : dans la partie " correspondance " du chèque, indiquez :  
" Pour lutter contre la sécheresse dans l'Oudalan -Opération S.O.S. SAHEL "  
afin que les curés sachent que c'est un don pour leur action.

../..

../..

Il faudrait que pendant ces quelques mois, chacun fasse des économies et songe qu'en économisant un repas au restaurant ou une séance de cinéma, ou une sortie en bagnole, on peut sauver quelques personnes. Que personne ne craigne. Celui qui donne 1000, 2000, 3000 anciens francs nous aide à sauver quelqu'un. Il ne faut avoir peur de donner parce qu'on ne peut donner qu'un peu. Cette peur idiote serait responsable de la mort de quelqu'un. Mais que ceux qui peuvent donner beaucoup donnent beaucoup.

Et toi, je te demande de parler le plus largement possible autour de toi, et particulièrement chez les adultes (qui souvent ont plus de picaillons...) de cette opération de solidarité. Je te fais confiance.....

## AS FAVELAS (LES FAVELAS)

A peu près tout le monde a vu le film "ORFEU NEGRO" de Marcel CAMUS et sait, par conséquent, plus ou moins, ce qu'est une favela. Peut-être, cependant, certains seront intéressés par l'explication que je vais essayer de donner, en me basant sur des lectures et des conversations.

Le mot " favela " selon LAUDINO FREIRE, etymologiste brésilien, auteur d'un dictionnaire de " Portusilien " est dérivé du mot " faveleiro " qui désigne un arbuste de la CAATINGA (région semi aride) de l' Etat de Bahia (dont la capitale est Sao Salvador de Bahia).

Les collines où poussent ces arbres s'appellent "favelas ".

En 1897, il y eut une expédition militaire qui, constituée et partie de Rio de Janeiro, alla punir une secte politico religieuse, dont le chef était ANTONIO CONSELHEIRO. Cette secte faisait alors la loi dans la caatinga bahiana. Elle avait établi des camps retranchés sur les favelas et laissait craindre, à cause de son organisation, qu'elle ne devienne un état dans l'état.

On dénomma cette campagne " a favella ". Vous voyez comme tout est simple au Brésil. Mais cette " palavra " (mot) n'avait pas fini sa carrière, comme vous allez le voir.

Les militaires de la jeune république brésilienne établie en 1889, recrutés principalement à Rio, furent victorieux, mais non sans perdre des plumes. Beaucoup moururent durant les batailles et aussi de maladies.

La campagne terminée, ce qui restait de cette troupe rentra à Rio épuisée et malade.

Je ne sais s'ils furent bien accueillis par les cariocas, mais les autorités de l'époque, craignant que ces hommes ne soient porteurs de germes épidémiques, les mirent en quarantaine sur le morro (colline) de la Providence, située à l'époque hors de la ville de Rio. Ce morro domine actuellement la gare principale de chemin de fer et le tronçon final de " l'avenida Presidente Vargas " où se déroulent les défilés du carnaval.

Ces soldats estimant sans doute qu'ils n'étaient pas plus mal là qu'ailleurs, pas très bien vus par les citadins et peut-être inspirés par feu Antonio Conselheiro, s'établirent définitivement sur le site. Ils y construisirent des baraques avec ce qu'ils purent récupérer de caisses, bidons, etc.. s'organisèrent et fondèrent une communauté qui, rapidement, acquit ses moeurs et coutumes propres.

Les cariocas appelèrent ce premier bidonville de Rio "a favela". Encore maintenant, il paraît que les habitants du lieu disent qu'ils demeurent à Favela, comme l'on dirait " j'habite à Montparnasse ".

Des favelas, il y en a actuellement partout à Rio, pratiquement sur toutes les élévations du centre et de la périphérie de Rio. Près de la rue où j'habite, en plein centre de Copacabana, il y a une magnifique favela dont la vue sur la mer doit être des plus belles.

..//..

Le mot " favela " est passé dans le dictionnaire brésilien et désigne une agglomération constituée par de petites habitations rudimentaires, habitées par des gens pauvres. Le dictionnaire ne dit pas que les " faveleiros " vivent à la mode tribale, dirigés par un chef élu par la population.

Il n'est pas recommandé d'aller se promener seul dans une favela. Il paraît que l'on risque de se retrouver très rapidement sans rien sur le dos.

La favela où fut tourné le film de Marcel CAMUS se trouve entre Rio de Janeiro et Copacabana, tout près du " Pao de açúcar " (Pain de Sucre). A l'époque du film, il n'y avait que quelques cases. M.CAMUS en fit construire d'autres et depuis, elle n'a cessé de croître. C'est la favela DA ROCINHA, mais certains la désignent par " la favela do filme".

A ce jour les favelas de Rio auraient une population de 300 à 400.000 habitants. Elles sont le refuge de toutes les races officielles : blanche, noire, rouge, jaune, de même que les demi-races que l'on peut imaginer et constituer à partir de cette base.

A. BORREDON.

Rio le 20 Mars 1973.

## Pour Monsieur CAFÉ

---

Aventure est son nom. Il en est le miroir.  
De la puissante Afrique, il connaît les secrets.  
Fleuves lourds, charriant en leur ventre de lait  
L'affût glauque et cruel de bêtes-préhistoire.

Forêts crépues sucées de sang, de cris violets,  
Où le serpent glacé côtoie la chair des fleurs,  
Où la peur et la mort battent d'un même coeur  
Pour l'étrange harmonie d'un monde qui se tait.

Il connaît tout vous dis-je et jusqu'au sorcier noir  
Qui lui dit un beau jour, d'une trompe d'ivoire :  
" Henry CAFÉ Le Grand, Toi retourner en France  
Chez Grand Chef P.V.N. iras, Square Max Hymans,  
Dix ans tu resteras, avant que Capitaine,  
Ivre enfin tu t'agrippes, à ton mât de misaine. "

Et là, dix ans durant, en son antre, attentif,  
On le vit composer devis estimatifs,  
Avenants, conventions, jungle des descriptifs,  
Et la savane ardue des tableaux additifs.

Content fut le Grand Chef du Sage Richelieu  
Qui s'appête aujourd'hui à quitter ces hauts-lieux,  
Pour la Vendée profonde et l'ample liberté  
De l'immense Océan qu'il saura mériter.

Nous, nous restons ici, bien amarrés au port,  
Triste troupeau broutant les mannes quotidiennes.  
Aussi, pour souligner l'abandon de vos chaînes,  
Acceptez ce présent : il nous liera encore  
Et que ce fil tenu mais vibrant d'amitié  
Avec regret, vous fasse, à nous parfois songer.

M. DESLANDES